

**Délibération 32/2025**

**COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY**  
**DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt-neuf Août deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

**Etaient présents** : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA.

**Absents excusés** : Ronan LE GALL DU TERTRE, Carole MACHARES pouvoir à Corinne, COURCIER, Béatrice MARAND, Yvon PERROT

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Corinne COURCIER

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Corinne COURCIER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 01 Juillet 2025.

**Délibération pour la signature de la convention pour la mise à disposition du préau de l'école pour l'association CLUB ADOS / FAITES DU SPORT**

Monsieur Le Maire, fait lecture de la convention pour la mise à disposition d'une classe dans l'école au profit de l'association Club Ados encadrée par l'association FAITES DU SPORT pour des activités ludiques.

Après délibération,

Le conseil municipal vote à l'unanimité la convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacques RIVIERE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 08/09/2025  
Et publication ou notification du : 08/09/2025  
AUNAY SOUS CRECY, le 08/09/2025

